

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote	
Unanimité	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture
Le : 12/12/2023
Et
Publication ou notification du :
12/12/2023

L'an 2023, le 7 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/12/2023.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. LANGLOIS Jean-François, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. CARBONNIER Christophe, Mme GUESDON Denise, M. VINCENT Éric.

Pouvoirs :

Absents : Mme LAMOUR Stéphanie

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

N° 2023_D_41

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis de principe du Centre de Gestion du Loiret en date du 05/02/2019,

Madame le Maire rappelle aux conseillers que lors du conseil de septembre il avait été évoqué le besoin d'augmenter le nombre d'heure de l'agent technique. C'est pourquoi, elle propose la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet soit 24/35^{ème}.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- La création, à compter du 01/01/2024, d'un emploi permanent à temps non complet (24/35^{ème}) d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOpte le tableau des effectifs comme suit :



GRANGERMONT : TABLEAU DES EFFECTIFS			
GRADE	DUREE	Au 01/07/2023	Au 01/01/2024
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TNC 20h	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TNC 4h	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TNC 16h	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TNC 24h	0	1
TOTAL EFFECTIFS		3	4

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 07/12/2023
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance
Christian DUFOUR

